

Genève, le 14 décembre 2012

*Aux représentant-e-s des médias*

## **Communiqué de presse de la Cour des comptes (1 page)**

### **Evaluation externe des rapports de la Cour des comptes**

Pour la fin de sa première législature 2006-2012, la Cour des Comptes a choisi de se soumettre à une évaluation externe. Concernant les critères de l'indépendance des audits, leur documentation et leur communication, l'évaluation conclut à une graduation « supérieure aux attentes ». Tous les autres critères (conformité à la LICC, ressources, complétude des rapports, objectivité, exactitude, clarté, pertinence, caractère constructif) sont globalement évalués comme adéquats. L'expert a eu accès à toutes les informations nécessaires, dont les notes internes et courriels entre magistrats, et a effectué l'analyse en pleine indépendance en se basant sur les règles internationales en matière de "peer review" (ISSAI 5600). Le rapport d'évaluation est librement disponible sur <http://www.cdc-ge.ch/> et en annexe du présent communiqué.

La Cour des Comptes a choisi de se soumettre à une **évaluation externe** qui a été menée par le Prof. Dr. Hendrik Fehr, ancien directeur de la Cour des comptes européenne. L'expert a examiné les aspects suivants de six rapports d'audit publiés en 2012 : l'indépendance, l'approche et les méthodes, la pertinence, la communication et la conformité, qui ont été comparés par l'évaluateur avec les standards d'audit et règles en vigueur.

L'évaluation se basait sur une analyse de 6 rapports d'audit publiés en 2012, rapports dont tous les magistrats de la Cour ont été au moins une fois signataires. Dans le cadre de son évaluation, l'expert a eu accès à toutes les notes internes et courriels entre magistrats, et a procédé systématiquement à des entretiens avec les représentants des entités auditées.

La Cour note avec satisfaction que l'évaluation relève de nombreux points forts quant à son fonctionnement, notamment que ses audits de légalité et de gestion financière sont considérés comme « supérieurs à la norme », que l'indépendance est considérée comme « supérieure aux attentes » et que la transparence de son action est considérée comme « complète ». Elle prend acte des recommandations utiles formulées par l'expert afin d'améliorer encore l'efficacité de ses audits et la lisibilité de ses rapports, qu'elle intégrera dans son système de gestion continue de la qualité.

#### ***Pour mémoire, chiffres-clés de la Cour des comptes durant la période 2006-2012***

- 150 objets traités, dont 73 ayant abouti à la publication de 61 rapports distincts et 77 lettres de non-entrée en matière
- Origine des rapports publiés : 49% autosaisine, 23% citoyens, 28% autorités ;
- > 900 recommandations émises, acceptées à 98%. Mise en œuvre: en moyenne 70% dans les deux ans et demi suivant l'émission du rapport ;
- Economies proposées: valeur potentielle 2007-2012: 136 millions F, dont plus de 94 millions ont été réalisées par l'administration et les EPA selon leurs propres calculs au 30 septembre 2012 ;
- > 180'000 téléchargements de rapports.

Contact pour toute information complémentaire:

Monsieur Stanislas Zuin, président de la Cour des comptes  
Tél. 022 388 77 93, courriel: [stanislas.zuin@cdc.ge.ch](mailto:stanislas.zuin@cdc.ge.ch)